Nations Unies A/63/746/Add.13

Assemblée générale

Distr. générale
29 mai 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Points 132 et 149 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad : rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 et projet de budget pour la période allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2007/08	182 444 000
Dépenses de 2007/08	165 183 700 dollars
Solde inutilisé de 2007/08	17 260 300 dollars
Crédit ouvert pour 2008/09	440 795 500 dollars
Dépenses prévues pour 2008/09[a]	420 548 900 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2008/009[a]	20 246 600 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2009/10	768 190 100 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2009/10	(voir par. 62 ci-après)

[a] Prévisions au 14 mai 2009.

09-35473 (F) 010609 010609

Merci de recycler

I. Introduction

1. **On trouvera dans le présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à une réduction (voir par. 62 ci-après) de l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/817)**.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Le Comité présente également dans son rapport d'ensemble ses observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/5 (Vol. II), chap. II). Dans le présent rapport, le Comité ne traite donc que des ressources de la MINURCAT et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général concernant l'exercice 2009/10, le Comité consultatif a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la MINURCAT. Par exemple, le Comité des commissaires aux comptes a relevé que, si tous les véhicules de la MINURCAT étaient équipés du système CarLog, celui-ci n'était pas opérationnel (A/63/5 (Vol. II), chap. II, par. 275). Il a donc recommandé que le Secrétariat veille à ce que la Mission mette tout en œuvre pour rendre pleinement fonctionnel le système CarLog. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe d'appliquer intégralement et dans les meilleurs délais les recommandations du Comité des commissaires aux comptes**.

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MINURCAT figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008

5. Le montant brut des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/233 A pour l'établissement et le fonctionnement de la MINURCAT au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 s'élevait au total à 182 444 000 dollars (montant net : 179 907 000 dollars), y compris un montant brut de 45 828 200 dollars (montant net : 45 256 300 dollars) antérieurement autorisé par le Comité consultatif pour la mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine en vertu des dispositions de la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale. Les dépenses de l'exercice se sont élevées au total à 165 183 700 dollars. Le solde inutilisé, d'un montant de 17 260 300 dollars, représente, en chiffres bruts, 9,5 % du crédit ouvert.

6. On constate une sous-utilisation des crédits à toutes les rubriques, à l'exception des rubriques Installations et infrastructures, Informatique et fournitures et Services et matériel divers, où l'on enregistre des dépassements dus aux facteurs suivants : l'augmentation des dépenses engagées au titre de la modernisation des infrastructures aéroportuaires à N'Djamena et à Abéché et au titre de l'achat de matériel informatique supplémentaire devant permettre de fournir un appui à de nouveaux sites dont l'implantation n'était pas prévue; et la hausse des coûts du transport de matériel des stocks stratégiques pour déploiement rapide depuis la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et des frais connexes, en raison des retards enregistrés dans la conclusion d'un contrat d'appui logistique multifonctionnel. Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/63/565).

7. Les observations du Comité consultatif sur les informations concernant les différents objets de dépense dont il est fait état dans le rapport sur l'exécution du budget (A/63/565) figurent, le cas échéant, dans l'examen qui suit du projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2009 le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINURCAT depuis sa création s'établissait à 491 229 300 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 424 810 200 dollars, le montant des contributions non acquittées s'élevant donc à 66 419 100 dollars.

9. Le Comité a également été informé qu'au 18 mai 2009 le solde de trésorerie de la MINURCAT s'élevait à 144,4 millions de dollars. Après déduction d'une réserve de fonctionnement de 75 281 000 dollars pour trois mois, il restait donc, à cette date, un montant de 69 119 000 dollars.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2009 le tableau d'effectifs de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 se présentait comme suit :

Catégorie	*Nombre de postes autorisés*[a]	*Nombre de postes pourvus*	*Taux de vacance de postes (pourcentage)*
Observateurs militaires	50	46	8,0
Contingents	–[b]	2 368	44,3
Police des Nations Unies	300	240	20,0
Postes			
Personnel recruté sur le plan international[c]	511	383	25,0
Personnel recruté sur le plan national	572	271	52,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	1	1	–
Personnel recruté sur le plan national	1	–	100,0

Catégorie	*Nombre de postes autorisés*[a]	*Nombre de postes pourvus*	*Taux de vacance de postes (pourcentage)*
Volontaires des Nations Unies	117	114	2,6
Personnel fourni par des gouvernements	25	14	44,0

[a] Effectif autorisé le plus élevé.

[b] Le budget approuvé pour 2008/09 ne prévoit pas le déploiement de contingents. Toutefois, par sa résolution 63/274 du 7 avril 2009, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager aux fins de l'expansion de la MINURCAT, pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, des dépenses d'un montant total maximal de 139 671 300 dollars (voir par. 12 ci-après). Cette autorisation d'engagement de dépenses doit permettre d'assurer le déploiement initial, au 30 juin 2009, de 4 250 membres des contingents.

[c] Y compris un poste de conseiller en chef pour les questions de sécurité (P-5) financé dans le cadre des accords sur la participation aux coûts conclus avec l'équipe de pays des Nations Unies.

11. Le Comité consultatif a eu communication d'un tableau des dépenses effectives et prévues de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (voir annexe I). Au 14 mai 2009, le montant des dépenses s'élevait à 249 159 500 dollars, alors que le montant brut des crédits ouverts était de 420 548 900 dollars, d'où une économie prévue de 20 246 600 dollars.

12. Le Comité consultatif rappelle qu'aux termes de sa résolution 62/233 B, l'Assemblée générale avait initialement ouvert un crédit de 301 124 200 dollars au titre du fonctionnement de la MINURCAT, pour la période allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009. Pour fournir à la MINURCAT les moyens financiers et opérationnels dont elle a besoin dans l'immédiat aux fins de son expansion, conformément à la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général, dans sa note datée du 19 février 2009 (A/63/727), a présenté une demande d'autorisation d'engagement de dépenses portant sur un montant de 140 731 900 dollars, avec mise en recouvrement de la somme correspondante, pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, y compris un montant de 49 868 400 dollars antérieurement approuvé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour financer les besoins initiaux essentiels en logistique et en personnel afin de faciliter le transfert d'autorité de l'EUFOR à l'ONU. Par sa résolution 63/274 du 7 avril 2009, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager pour la Mission, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, des dépenses d'un montant total maximal de 139 671 300 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

A. Mandat et résultats prévus

13. Au premier paragraphe de sa résolution 1778 (2007), le Conseil de sécurité a approuvé la mise en place, au Tchad et en République centrafricaine, d'une présence multidimensionnelle destinée à aider à créer les conditions favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées, y compris en contribuant à la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des populations civiles en danger, en facilitant la fourniture de l'assistance humanitaire dans l'est du

Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, et en créant les conditions en faveur d'un effort de reconstruction et de développement économique et social de ces zones.

14. Au deuxième paragraphe de ladite résolution, le Conseil a décidé que cette présence multidimensionnelle inclurait, pour une période d'un an, une mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), dont le mandat, dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, était défini dans ledit paragraphe. Par sa résolution 1861 (2009), le Conseil de sécurité a prorogé de 12 mois la présence multidimensionnelle au Tchad et la présence militaire en République centrafricaine; prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 15 mars 2010; autorisé le déploiement d'une composante militaire de la Mission qui succéderait à la Force militaire de l'Union européenne (EUFOR) à la fin du mandat de celle-ci, tant au Tchad qu'en République centrafricaine; décidé que le transfert d'autorité entre l'EUFOR et la composante militaire de la Mission aurait lieu le 15 mars 2009; et décidé également que la Mission comprendrait au maximum 300 policiers, 25 officiers de liaison, 5 200 militaires, ainsi qu'un effectif approprié de personnel civil.

15. Au paragraphe 8 de son rapport sur le budget de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/817), le Secrétaire général indique que, durant l'exercice et en application de son mandat, la Mission renforcera les capacités de la police tchadienne en aidant les autorités nationales à mettre en place le Détachement intégré de sécurité (DIS) grâce à des activités de formation et de supervision et à la fourniture de conseils et d'un appui destinés à la police nationale, dans l'objectif de maintenir l'ordre public dans les camps de réfugiés, les sites regroupant les personnes déplacées et les principales localités des régions avoisinantes et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'est du Tchad. La MINURCAT continuera à fournir un appui aux autorités nationales pour les aider à renforcer les systèmes judiciaire et pénitentiaire et à s'assurer que les considérations relatives aux droits de l'homme sont prises en compte dans la vérification des antécédents et la sélection des membres de la police tchadienne pour le DIS et sont intégrées dans les programmes de formation et de sensibilisation organisés à l'intention de la police nationale et de la gendarmerie. En République centrafricaine, la MINURCAT continuera à assurer la protection des civils en danger, en liaison avec le Gouvernement. Au titre de l'appui, la Mission poursuivra et étendra les projets de construction entamés au cours de l'exercice 2008/09 et fournira des services de génie, d'approvisionnement et de transport à tous les sites. Au vu de l'information qui lui est fournie, le Comité note que la Mission dessert une population d'environ 190 000 personnes déplacées et 250 000 réfugiés répartis sur une zone d'opérations qui s'étend sur quelque 270 000 kilomètres carrés.

B. Présentation du budget

16. La section V.B du rapport du Secrétaire général sur le budget de la MINURCAT comporte un récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif telles que figurant dans les documents A/62/781/Add.15 et A/63/768. Le Comité relève que, dans un certain nombre de cas, la Mission s'est contentée de prendre note desdites demandes et recommandations. **Le Comité consultatif estime que des réponses plus détaillées auraient dû être**

apportées à un certain nombre de questions et espère qu'à l'avenir ses demandes et recommandations feront l'objet de réponses plus complètes.

C. Ressources nécessaires

17. Le montant brut total des dépenses inscrites au projet de budget de la MINURCAT pour l'exercice 2009/10 s'élève à 768 190 100 dollars (montant net : 760 561 300 dollars), ce qui représente, en chiffres bruts, une augmentation de 327 394 600 dollars (74,3 %) par rapport au montant de 440 795 500 dollars alloué pour l'exercice 2008/09. Le projet de budget prévoit le déploiement de 25 officiers de liaison, 5 200 membres du contingent, 300 membres de la Police des Nations Unies, 596 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 770 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont un poste financé au titre du personnel temporaire et un poste financé dans le cadre des accords relatifs à la participation aux coûts conclus avec l'équipe de pays des Nations Unies, 201 Volontaires des Nations Unies et 25 fonctionnaires fournis par des gouvernements.

18. Les principales variations par rapport au montant alloué pour 2007/08 concernent des augmentations constatées aux rubriques suivantes :

a) Contingents (119 730 800 dollars, soit 191,8 %), principalement en raison du déploiement échelonné, prévu durant l'exercice 2009/10, d'un effectif moyen de 4 490 membres du contingent contre une moyenne de 1 037 militaires pour l'exercice précédent;

b) Police des Nations Unies (8 115 100 dollars, soit 71,9 %), compte tenu d'une augmentation des ressources nécessaires liée à une hausse des taux de l'indemnité de subsistance (missions) et de l'application d'un taux d'abattement pour délais de déploiement inférieur;

c) Personnel recruté sur le plan international (28 362 600 dollars, soit 52,7 %), essentiellement du fait d'une augmentation des ressources nécessaires au financement de 84 postes supplémentaires requis pour soutenir la forte expansion de la Mission et au financement des salaires, y compris l'indemnité de poste et les dépenses communes de personnel;

d) Personnel recruté sur le plan national (416 000 dollars, soit 7,5 %), par suite d'une augmentation des ressources nécessaires au financement de 197 nouveaux postes requis pour soutenir l'expansion de la Mission;

e) Volontaires des Nations Unies (2 328 200 dollars, soit 50,8 %), principalement en raison du projet de création de 84 postes temporaires de Volontaire des Nations Unies, auquel s'ajoute l'application d'un taux de vacance de postes plus faible et une augmentation de l'indemnité de Volontaire et de la prime d'installation;

f) Installations et infrastructures (32 184 300 dollars, soit 15,9 %), l'augmentation étant surtout imputable à des dépenses plus importantes que prévu au titre de divers projets de construction et de génie, à une consommation accrue de carburant et à des dépenses supérieures aux prévisions au titre du remboursement des dépenses de soutien autonome;

g) Transports terrestres (16 947 300 dollars, soit 138,3 %), principalement en raison d'une augmentation des dépenses au titre du carburant, de l'huile et des

lubrifiants destinés au matériel appartenant aux contingents et au titre du matériel appartenant à l'ONU, du fait de l'achat de 229 véhicules supplémentaires;

h) Transport aérien (94 703 600 dollars, soit 160,7 %), principalement en raison de dépenses plus importantes au titre de la location et de l'exploitation d'avions et d'hélicoptères ainsi que de l'achat de deux drones;

i) Informatique (3 732 200 dollars, soit 146 %), l'augmentation s'expliquant par des dépenses plus importantes au titre de la mise à niveau et de l'exploitation des réseaux informatiques étendus de la Mission;

j) Matériel spécial (1 282 400 dollars, soit 314,5 %), en raison de dépenses supérieures aux prévisions au titre du remboursement, aux pays qui fournissent des contingents, des dépenses de soutien autonome;

k) Fournitures, services et matériel divers (13 557 200 dollars, soit 114 %), principalement en raison d'une augmentation des dépenses au titre du transport du matériel appartenant à l'ONU et des dépenses connexes.

Ces augmentations sont compensées en partie par une diminution des dépenses prévues au titre des observateurs militaires (514 400 dollars, soit 22,9 %), du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (57 900 dollars, soit 30,5 %) et des voyages (129 200 dollars, soit 9,4 %).

19. Comme le signale le Secrétaire général au paragraphe 101 de son rapport sur le projet de budget, les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 prennent en compte des gains d'efficacité de 6 975 100 dollars résultant des mesures suivantes :

a) À la rubrique des transports aériens : utilisation d'aéronefs capables de transporter un plus grand nombre de passagers et réduction du temps de vol entre N'Djamena et Abéché, dans le souci de réduire la consommation de carburant, et partage d'un avion MD-83 avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD);

b) À la rubrique du génie : économies nettes provenant de l'établissement d'un centre de mise en bouteille d'eau potable et mise en service de systèmes d'éclairage par énergie solaire dans deux sites.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2008/2009*	*Effectif proposé pour 2009/10*	*Variation*
Observateurs militaires	50	25	(25)
Contingents	–[a]	5 200	5 200
Police des Nations Unies	300	300	–

[a] Le budget approuvé pour 2008/09 ne prévoit pas le déploiement de contingents. Cependant, par sa résolution 63/274 du 7 avril 2009, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager aux fins de l'expansion de la MINURCAT, pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, des dépenses d'un montant total maximal de 139 671 300 dollars (voir par. 12 ci-après). Cette autorisation d'engagement de dépenses doit permettre d'assurer le déploiement initial, au 30 juin 2009, de 4 250 membres des contingents.

20. Le montant estimatif des dépenses au titre de la rubrique Militaires et personnel de police pour l'exercice 2009/10 s'élève à 203 285 400 dollars, soit une augmentation de 127 331 500 dollars (167,6 %) par rapport au montant alloué pour 2008/09. La variation s'explique essentiellement par le déploiement échelonné prévu, durant l'exercice 2009/10, d'un effectif moyen de 4 490 membres du contingent, contre une moyenne de 1 037 pour l'exercice précédent, ainsi que par une augmentation des dépenses liée à une hausse des taux de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux membres de la Police des Nations Unies. Ces augmentations sont compensées en partie par une diminution des dépenses au titre des observateurs militaires, résultant d'une réduction de l'effectif autorisé des officiers de liaison dont le nombre est passé de 50 en 2008/09 à 25 en 2009/10. Les prévisions de dépenses tiennent compte de l'application d'abattements pour délais de déploiement de 5 % pour les observateurs militaires (contre 20 % au cours de l'exercice précédent), de 25 % pour les contingents et de 10 % pour la Police des Nations Unies (contre 30 % au cours de l'exercice précédent).

21. Comme le signale le Secrétaire général au paragraphe 20 de son rapport, la composante militaire de la MINURCAT sera basée au PC avancé de la Mission à Abéché. La force déploiera des bataillons dans trois secteurs : nord (Iriba et Bahai), centre (Farchana et Guéréda) et sud (Goz Beïda et Koukou). En outre, 300 soldats seront déployés dans le nord-est de la République centrafricaine.

22. Le Comité consultatif s'est également fait communiquer le tableau suivant où est présenté le calendrier de déploiement des contingents :

	Juil. 09	*Août 09*	*Sept. 09*	*Oct. 09*	*Nov. 09*	*Déc. 09*	*Janv. 10*	*Févr. 10*	*Mars 10*	*Avril 10*	*Mai 10*	*Juin 10*
Effectif prévu de militaires	2 704	2 709	2 804	4 024	4 712	4 902	4 902	4 902	4 902	4 902	4 902	4 902
Taux de vacance de postes prévu (pourcentage)	48	48	46	23	9	6	6	6	6	6	6	6

Le Comité a été informé que la plupart des nouveaux contingents devaient arriver dans la zone de la Mission à partir d'octobre 2009, afin d'éviter de se déployer durant l'hivernage.

23. Au paragraphe 9 de son rapport, le Secrétaire général indique que, le 15 mars 2009, aussitôt après la passation de pouvoirs de l'EUFOR à la MINURCAT, la capacité opérationnelle initiale de la composante militaire de la MINURCAT, constituée de membres de contingents de l'EUFOR et d'un personnel militaire supplémentaire, était de 2 085 soldats. Le Comité consultatif note que les propositions du Secrétaire général prévoient un doublement de l'effectif militaire initial durant l'exercice.

24. **Compte tenu de l'état d'avancement actuel du déploiement et de l'expérience acquise en matière de constitution des forces lors du démarrage des opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif doute que le calendrier de déploiement établi puisse être respecté. Il recommande donc l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 40 % aux coûts des contingents, en lieu et place de l'abattement de 25 % appliqué par le Secrétaire général.**

2. Personnel civil

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2008/2009*	*Effectif proposé pour 2009/10*	*Variation*
Personnel recruté sur le plan international	511	595	84
Personnel recruté sur le plan national[a]	572	769	197
Postes de temporaire[b, c]	2	2	
Volontaires des Nations Unies	117	201	84

[a] Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] Postes financés au moyen des crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions).
[c] Y compris 1 poste de Conseiller en chef pour les questions de sécurité (P-5) financé dans le cadre des accords relatifs à la participation aux coûts conclus avec l'équipe de pays des Nations Unies.

25. Le montant estimatif des dépenses au titre de la rubrique Personnel civil pour l'exercice 2009/10 s'élève à 95 156 900 dollars, soit une augmentation de 31 048 900 dollars (48,4 %) par rapport au montant alloué pour 2008/09. Ce montant se répartit comme suit : 82 156 000 dollars pour le personnel recruté sur le plan international, soit une augmentation de 28 362 600 dollars (52,7 %) par rapport à l'exercice précédent; 5 955 600 dollars pour le personnel recruté sur le plan national, soit une augmentation de 416 000 dollars (7,5 %); 6 913 500 dollars pour les Volontaires des Nations Unies, soit une augmentation de 2 328 200 dollars (50,8 %); 131 800 dollars pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit une diminution de 57 900 dollars (30,5 %).

26. Les prévisions de dépenses prennent en compte les taux de vacance de postes suivants : 25 % pour le personnel recruté sur le plan international (contre 30 % pour l'exercice précédent); 30 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 40 % pour le personnel des services généraux recrutés sur le plan national (contre 30 % pour les deux catégories au titre de l'exercice précédent); 15 % pour les Volontaires des Nations Unies (contre 30 % pour l'exercice précédent); et 10 % pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

27. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2009,509 des 1 202 postes approuvés au titre de l'exercice 2008/09 étaient vacants et qu'il s'était avéré difficile de recruter et de conserver un personnel international qualifié en raison des conditions de vie difficiles et du niveau élevé du coût de la vie. Le recrutement du personnel à l'échelon national a également rencontré des difficultés. S'étant renseigné, le Comité a été informé que, pour faire face à cette situation, une équipe spéciale de recrutement avait été envoyée dans la zone de la Mission afin d'accélérer le recrutement du personnel recruté sur le plan national et sur le plan international. Grâce à l'intervention de l'équipe, quelque 100 fonctionnaires avaient été recrutés en avril 2009 et l'on prévoyait de recruter chaque mois le même nombre de fonctionnaires jusqu'à ce que l'effectif de la Mission soit au complet. **Une évaluation du rôle de l'équipe spéciale de recrutement dans l'accélération de la procédure de recrutement devrait figurer dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09.**

Recommandations relatives aux postes

28. Le Secrétaire général propose la création de 369 postes, la suppression de 4 postes et postes de temporaire, le transfert de 2 postes, le reclassement de 15 postes et la conversion de 2 postes. On trouvera à l'annexe II du présent rapport un récapitulatif détaillé des propositions de modification du tableau d'effectifs.

29. Le Secrétaire général propose la création des 35 postes suivants au titre des composantes 1 et 2 et de la rubrique Direction exécutive et administration :

- Un commandant de la Force (D-2), un commandant adjoint (D-1) et quatre assistants administratifs (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national);
- Un spécialiste de la gestion de l'information (P-4) au Bureau du chef de la police;
- Deux postes de spécialiste des affaires politiques (P-4) et six postes d'assistant multilingue (agents des services généraux recrutés sur le plan national) à la Section des affaires politiques et civiles;
- Sept postes de spécialiste des affaires humanitaires (1 P-3 et 6 administrateurs recrutés sur le plan national) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe de liaison de l'action humanitaire;
- Un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe consultatif pour l'administration judiciaire;
- Un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe consultatif pour l'administration pénitentiaire;
- Trois postes de spécialiste de la protection de l'enfance (1 P-4, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), un spécialiste des droits de l'homme (P-3) et cinq assistants multilingues (agents des services généraux recrutés sur le plan national) à la Section des droits de l'homme;
- Un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la création des 35 postes susmentionnés.

30. Le reste des nouveaux postes proposés (au total 334 postes) relève de la composante 3 (Appui). Au paragraphe 69 de son rapport, le Secrétaire général déclare notamment que le déploiement au Tchad et en République centrafricaine d'une composante militaire de la MINURCAT qui doit prendre la succession de l'EUFOR et faciliter la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité impose de renforcer considérablement la structure d'appui originale de la Mission, afin de pouvoir gérer l'ampleur, le volume et la complexité de l'appui à fournir au déploiement des contingents ainsi qu'à l'exercice des activités nouvelles à prévoir. Le Secrétaire général ajoute que les modifications proposées de la structure et du tableau d'effectifs de la Division de l'appui à la Mission doteraient celle-ci de moyens logistiques et d'appui identiques à ceux de ses homologues des autres opérations de maintien de la paix ayant un

effectif militaire autorisé comparable et que ces modifications tiennent compte, en outre, de la complexité de la zone d'opération de la Mission.

31. **Le Comité consultatif donne acte du fait que l'augmentation notable des effectifs militaires et l'extension de la gamme des activités qui seront dévolues à la Mission créeront des besoins supplémentaires en matière d'appui. Il estime cependant que le nombre élevé de postes vacants ne permet pratiquement pas à la Mission de se faire une idée précise du nombre de postes supplémentaires dont il a effectivement besoin. En conséquence, et compte tenu des difficultés liées à l'engagement et à la conservation de fonctionnaires qualifiés, recrutés sur le plan national ou international, le Comité ne recommande pas l'approbation, à ce stade, de la totalité des propositions du Secrétaire général. En lieu et place, il recommande que soient approuvés 25 % des nouveaux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 50 % des nouveaux postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et 50 % des nouveaux postes de Volontaire des Nations Unies proposés au titre de la composante 3 (Appui). À cet égard, la Mission devrait déterminer son tableau d'effectifs selon ses priorités fonctionnelles. Le Comité estime que, compte tenu du nombre élevé de vacances de postes, les fonctions attachées aux postes non établis devraient être assumées à l'échelon de l'effectif autorisé. Il recommande par ailleurs que l'on procède à un examen approfondi du tableau d'effectifs, en se référant aux besoins opérationnels, et que les conclusions de cette étude soient livrées dans le cadre de la prochaine présentation du budget.**

32. Le Secrétaire général propose également le reclassement de 15 postes comme suit :

- Chef de cabinet (de D-1 à D-2) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général;
- Reclassement en poste de directeur de l'appui à la Mission (D-2) du poste actuel de chef de l'appui à la Mission (D-1);
- Fonctionnaire d'administration (de P-4 à P-5) au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission;
- Chef des services administratifs (de P-5 à D-1) et deux fonctionnaires d'administration (de P-3 à P-4) dans les bureaux de terrain de Farchana et Goz Beïda;
- Chef du Service financier (de P-4 à P-5) à la Section des finances;
- Chef de la Section des ressources humaines (de P-4 à P-5) à la Section des ressources humaines;
- Chef de la Section des achats (de P-4 à P-5) à la Section des achats;
- Chef des Services d'appui intégrés (de P-5 à D-1);
- Chef des approvisionnements (de P-4 à P-5) à la Section des approvisionnements;
- Chef du contrôle des mouvements (de P-4 à P-5) à la Section du contrôle des mouvements;
- Chef des communications et de l'informatique (de P-4 à P-5) à la Section des communications et de l'informatique;

- Chef du génie (de P-4 à P 5) à la Section du génie;
- Chef des transports aériens (de P-4 à P-5) à la Section des transports aériens.

33. À sa demande, le Comité consultatif a reçu des explications détaillées sur les propositions de reclassement. Il a ainsi été informé que la Mission souhaitait renforcer sa structure dans la mesure où son effectif actuel ne pourrait pas faire face aux impératifs de la planification, de la logistique et des prestations de services que comporte l'appui à une mission élargie intégrant, sur une vaste zone d'opérations, 5 200 militaires, 850 éléments du Détachement intégré de sécurité (DIS) ainsi que de nombreux fonctionnaires civils. Le Comité a aussi été informé que les propositions de reclassement concrétisaient l'adoption d'une démarche sectorielle décentralisée, en vertu de laquelle chacun des bureaux de la Mission à Iriba, Farchana, Goz Beïda, Guéréda, Bahai, Koukou (Tchad) et Birao (République centrafricaine) bénéficierait d'une large autonomie pour la gestion des affaires courantes, dans le cadre des pouvoirs délégués à leurs chefs respectifs.

34. **Le Comité consultatif donne acte du fait que l'expansion considérable de la Mission, associée à un certain nombre de difficultés, notamment d'ordre logistique, et à l'adoption d'une nouvelle démarche décentralisée, impose un surcroît de responsabilités au personnel civil. Il convient qu'il y a lieu de faire appel à une direction d'un rang supérieur et plus expérimentée pour gérer les fonctions d'appui. Le Comité recommande donc l'approbation du reclassement du poste de chef de l'appui à la Mission (D-1) en poste de directeur de l'appui à la Mission (D-2).**

35. **Néanmoins, compte tenu du taux élevé de vacances de postes et du caractère évolutif de la notion d'appui, le Comité juge prématurés les autres reclassements proposés. D'autre part, à la lumière de l'expérience acquise et dans la mesure où les postes reclassés devront être pourvus selon la procédure d'appel à candidatures plutôt que par le biais d'une promotion automatique de leurs titulaires actuels, le Comité consultatif craint que les mouvements de personnel résultant de nombreux reclassements simultanés n'aient un effet déstabilisateur pour la Mission. Il se prononce donc contre l'approbation des autres reclassements. Après l'examen du tableau d'effectifs mentionné au paragraphe 31 ci-dessus, le Secrétaire général pourrait soumettre à nouveau ses propositions de reclassement dans le cadre de la prochaine présentation du budget.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant réparti pour 2008/09	*Montant prévu pour 2009/10*	*Variation*
300 733 600	469 747 800	169 014 200

36. Le montant prévu des dépenses opérationnelles de l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élève à 469 747 800 dollars, ce qui marque une hausse de 169 014 200 dollars, soit 56,2 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice précédent.

Installations et infrastructures

37. Le montant des dépenses opérationnelles à prévoir pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 au titre des installations et infrastructures, soit 234 107 600 dollars, est en augmentation de 32 184 300 dollars, soit 15,9 %, par rapport au montant réparti pour l'exercice précédent. D'après le Secrétaire général, cette croissance tient principalement à : a) la construction d'hélistations, de routes d'accès et d'aires de trafic, ainsi que la rénovation et la remise en état d'aérodromes et de pistes selon les normes prescrites par l'Organisation de l'aviation civile internationale, dans chacun des trois secteurs; b) la construction de doubles des aires de trafic et des voies de circulation de l'aéroport de N'Djamena et de la partie ouest de l'aire de trafic de l'aéroport d'Abéché, nécessaire pour faire face aux besoins opérationnels au Tchad; c) la construction de camps supplémentaires pour le personnel militaire; d) la construction de locaux à usage d'habitation pour civils; e) la mise en place d'une solution viable d'approvisionnement en eau. L'augmentation des dépenses tient aussi à la montée de la consommation (carburants, huiles et lubrifiants) des blocs électrogènes appartenant à l'ONU, d'une part, et des remboursements au titre du soutien autonome, de l'autre.

38. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris qu'aux termes de l'accord conclu entre l'EUFOR et le Gouvernement tchadien, la première devait laisser au second, lorsqu'elle quitterait le pays, toutes les installations et infrastructures mises en place par ses soins. Cependant, depuis la passation de pouvoir entre l'EUFOR et la MINURCAT, le 15 mars 2009, l'ONU a obtenu du Gouvernement tchadien qu'il lui laisse l'usage de la plus grande partie des éléments en question – camps, à N'Djamena, Abéché, Farchana, Goz Beïda et Iriba – mais pas de deux aires de stationnement d'aéronefs situées à Abéché et N'Djamena. La Mission, qui a pris en charge 25,38 % du coût total de ces aires, en conservera l'usage jusqu'au 31 octobre 2009, après quoi le Gouvernement en reprendra possession. Le Comité note que tous les sites et toutes les infrastructures créés par l'EUFOR et financés en partie par l'ONU n'ont pas été transférés à la MINURCAT comme le Conseil de sécurité l'avait prévu au paragraphe 12 de sa résolution 1861 (2009).

39. Le Comité consultatif a été informé que les anciennes installations de l'EUFOR n'étaient pas assez grandes pour accueillir la totalité des effectifs militaires et civils de la Mission. Un plan avait donc été élaboré pour la construction d'un camp et était appliqué en trois phases. Les deux premières, dont le coût avait été prévu dans les budgets d'exercices antérieurs, consistaient à agrandir les trois camps de secteur de l'EUFOR à Farchana, Goz Beïda et Iriba, ainsi que ceux de N'Djamena et Abéché. La fin des travaux était prévue en juin 2009.

40. Conformément à son nouveau concept d'opérations, la MINURCAT aura besoin d'infrastructures supplémentaires pour mieux couvrir le théâtre des opérations. La phase trois du plan de construction, dont le financement est demandé dans le projet de budget, consisterait donc à créer trois camps de sous-secteur et des bureaux à Bahai, Guéréda et Koukou, au Tchad, et un à Birao (RCA), chacun pouvant héberger 300 membres des contingents. Les travaux devaient commencer en juin 2009 et les camps devaient être prêts à servir en octobre 2009.

41. Vu que, comme il est indiqué au paragraphe 38 ci-dessus, les aires de stationnement de N'Djamena et d'Abéché seront rendues au Gouvernement tchadien le 1er novembre 2009, les prévisions pour l'exercice 2009/10 comprennent aussi les montants à prévoir pour la construction de deux nouvelles aires. D'autre part, du fait

de l'accroissement du nombre de vols de la MINURCAT et du fait qu'elle utilise des appareils plus gros, l'état des pistes des aéroports et aérodromes existants se détériore. Des fonds supplémentaires sont donc nécessaires pour refaire le revêtement des pistes, les prolonger et y installer un système d'éclairage à l'énergie solaire. **Tout en ne niant pas la nécessité d'améliorer la qualité de certaines installations aéroportuaires pour permettre à la Mission d'exécuter son mandat efficacement et économiquement et pour assurer la sécurité du personnel et des appareils des Nations Unies, le Comité consultatif répète que les gros travaux d'amélioration de l'infrastructure aéroportuaire du pays doivent normalement être à la charge de celui-ci**. Il a fait des observations plus détaillées sur la question de l'amélioration de l'infrastructure de l'aviation au paragraphe 49 de son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes (voir A/63/746).

42. À sa demande, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, qui donne la ventilation des montants demandés pour des travaux à effectuer au cours de l'exercice 2009/10, ainsi que les dates prévues d'achèvement de ces travaux.

Projet	*Coût (dollars É.-U.)*	*Date d'achèvement prévue*
Réfection du revêtement et prolongement des pistes existantes, et installation d'éclairage à énergie solaire	17 180 300	31 mars 2010
Construction d'aires de trafic à N'Djamena et Abéché et, à Iriba, Farchana, Goz Beïda et Birao, construction d'hélistations et de voies d'accès et amélioration des pistes existantes	77 134 000	31 mars 2010
Construction de logements pour civils à Abéché	4 180 700	31 décembre 2009
Construction de camps supplémentaires pour le personnel militaire	8 621 100	31 mars 2010
Installation de systèmes d'éclairage à l'énergie solaire	500 000	31 décembre 2009
Systèmes de collecte des eaux de pluie (lieux divers)	1 600 000	31 janvier 2010
Frais de gestion, y compris mobilisation, transports et matériel	26 458 300	
Total	**135 674 400**	

43. Au paragraphe 32 de son rapport sur le budget, le Secrétaire général indique que l'eau reste un grand problème pour la Mission et que les ressources prévues pour trouver des réserves d'eau, forer des puits et purifier, stocker, distribuer et économiser l'eau sont toujours le facteur le plus déterminant quant à la réussite du déploiement dans la totalité de la zone de la Mission. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la Banque africaine de développement avait approuvé le financement d'un grand projet de collecte de l'eau à réaliser dans l'est du Tchad, mais que ce projet n'avait pas pu être exécuté à cause des conditions de sécurité qui régnaient. La Mission s'employait à élaborer une politique de production d'eau et réduction de la consommation et à mettre au point, avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), un projet de collecte de l'eau dont elle espérait qu'il servirait de modèle aux autres opérations de maintien de la

paix situées dans des régions semi-arides. Un des éléments essentiels de ce projet était le principe selon lequel toute nouvelle ressource en eau devait être partagée avec la population locale. **Le Comité consultatif félicite la Mission pour cette initiative**.

44. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que, au 14 mai 2009, seulement 80 640 000 dollars avaient été utilisés sur un montant total mis en recouvrement égal à 201 923 300 dollars pour les installations et infrastructures au titre de l'exercice 2008/09. À la même date, on prévoyait que le solde inutilisé de l'exercice s'élèverait à 46 290 100 dollars. **Vu la sous-utilisation des crédits ouverts pour l'exercice 2008/09, ainsi que les incertitudes qui planent sur les modalités d'achat de services contractuels pendant l'exercice 2009/10 (voir par. 56 à 58 ci-dessous), et compte tenu de ce qu'il recommande de relever l'abattement pour délais de déploiement du personnel militaire et de créer moins de postes de personnel civil que le Secrétaire général n'en prévoit, le Comité consultatif recommande de réduire de 40 millions de dollars le montant à prévoir au budget de l'exercice 2009/10 pour les installations et infrastructures**.

Transports terrestres

45. Les dépenses prévues à la rubrique Transports terrestres pour l'exercice 2009/10 s'élèvent à 29 203 200 dollars, soit 16 947 300 dollars ou 138,3 % de plus que le montant réparti pour l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'accroissement des consommations de carburant, d'huiles et de lubrifiants des véhicules appartenant aux contingents et de ceux de l'ONU, 229 véhicules supplémentaires ayant été achetés, dont 57 polyvalents à quatre roues motrices, 38 cars, 4 engins de terrain d'aviation, 11 engins de manutention, 46 camions, 3 engins de chantier et 70 remorques.

46. **Compte tenu de ce qu'il recommande de relever l'abattement pour délais de déploiement du personnel militaire et de créer moins de postes de civil que le Secrétaire général n'en a demandé, ce qui aura une incidence sur le volume des besoins en matière de transport terrestre, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de réduire de 30 % le montant global des prévisions de dépenses pour l'exercice 2009/10.**

Transports aériens

47. Le montant des crédits nécessaires pour l'exercice 2009/10 à la rubrique Transports aériens s'élève à 153 641 100 dollars, ce qui représente une hausse de 94 703 600 dollars, soit 160,7 %, par rapport au montant mis en recouvrement pour l'exercice précédent. D'après le Secrétaire général, cette augmentation est due aux besoins en matière de location et d'exploitation d'avions et d'hélicoptères et les chiffres correspondent au déploiement complet de 8 avions et 22 hélicoptères (11 de taille moyenne affrétés auprès d'une société privée pour le transport de passagers et de marchandises et 11 de type militaire) pendant l'exercice 2009/10, alors que ceux du budget 2008/09 correspondaient au déploiement progressif de 2 avions et 17 hélicoptères à partir de mars 2009. En outre, pour assurer les déplacements du personnel et le transport des marchandises dans un théâtre des opérations devenu plus étendu, sept hélicoptères supplémentaires seront déployés à partir de septembre

2009. La variation est aussi l'effet de l'achat de deux systèmes de véhicules aériens sans pilote.

48. Au paragraphe 33 de son rapport sur le budget, le Secrétaire général indique qu'en raison de l'absence d'infrastructures de transport terrestre et du fait qu'il est difficile d'atteindre le théâtre des opérations par la route pendant la saison des pluies, on continue d'être contraint de compter essentiellement sur les moyens de transport aériens. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, jusqu'à présent, six des hélicoptères militaires susmentionnés avaient été promis à la Mission, avec engagement ferme.

49. **Le Comité consultatif se demande si, la totalité des moyens de transport aérien prévus au budget n'ayant pas encore fait l'objet d'engagements fermes, le déploiement des appareils ne risque pas de ne pas pouvoir être exécuté selon le calendrier initialement prévu. En conséquence, et compte tenu du fait qu'il recommande de relever l'abattement pour délais de déploiement du personnel militaire et de créer moins de postes de personnel civil que le Secrétaire général n'en prévoit, ce qui ne devrait pas être sans effet sur le volume des opérations aériennes, le Comité consultatif recommande de réduire de 25 millions de dollars le montant prévu pour l'exercice 2009/10 au titre des transports aériens.**

Informatique

50. Les dépenses d'informatique prévues pour l'exercice 2009/10 s'élèvent à 6 287 800 dollars, ce qui représente une hausse de 3 732 200 dollars, soit 146 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice précédent. Le Secrétaire général explique cette augmentation par l'amélioration et l'exploitation des réseaux informatiques de la Mission, notamment par l'achat de 160 ordinateurs de bureau et écrans, de 15 imprimantes de capacités diverses, de 30 ordinateurs portables, de 11 serveurs et armoires informatiques, de divers appareils de réseau, de matériel numérique et de numériseurs, de matériel de système d'information géographique et d'unités d'alimentation électrique ininterruptible, auxquelles viennent s'ajouter des logiciels, les licences et redevances y relatives, des pièces détachées et des fournitures et des services spécialisés d'appui technique.

51. Le Comité consultatif note que la Mission prévoit que ses dépenses de l'exercice 2008/09 s'élèveront à 4 450 000 dollars à la rubrique Informatique, par rapport à un montant réparti égal à 2 555 600 dollars (voir annexe I). Il note également que, comme il est indiqué plus haut au paragraphe 6, des dépassements ont aussi été constatés à cette rubrique pour l'exercice 2007/08. Ayant soulevé la question, il a été informé qu'au stade de la préparation de la Mission, il avait été envisagé que le poste de commandement arrière soit implanté à N'Djamena, ainsi éventuellement qu'un autre site destiné à accueillir la base logistique. Mais le retardement de la construction des installations d'Abéché, Farchana, Goz Beïda et Iriba a fait que tout le personnel déployé au début de la Mission a dû rester à N'Djamena, où il a été impossible de trouver un endroit unique qui soit assez grand pour le loger. En conséquence, il a fallu acheter du matériel supplémentaire pour les connections vocales et la transmission de données entre au moins huit sites temporaires différents à N'Djamena, d'où les dépassements des exercices 2007/08 et 2008/09. Ce matériel a été déployé par la suite dans les bureaux locaux de la Mission.

52. **Le Comité consultatif comprend bien le rôle capital que jouent les technologies de l'information et des communications dans les activités quotidiennes des missions de maintien de la paix. Néanmoins, il trouve préoccupante la persistance des dépassements constatés à cette rubrique par la MINURCAT. À l'avenir, les demandes de fonds devront être accompagnées d'états détaillés du matériel existant.**

4. Questions diverses

Détachement intégré de sécurité

53. Comme indiqué au paragraphe 15 ci-dessus, au cours de l'exercice, la Mission continuera de renforcer les capacités de la police tchadienne en aidant les autorités nationales à mettre en place le Détachement intégré de sécurité (DIS) grâce à des activités de formation et de supervision et à la fourniture de conseils et d'un appui destinés à la police nationale, dans l'objectif de maintenir l'ordre dans les camps de réfugiés, les sites regroupant les personnes déplacées et les principales localités des régions avoisinantes et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'est du Tchad. Au paragraphe 27 de son rapport sur le budget de la MINURCAT, le Secrétaire général indique que le succès de la Mission continuera de dépendre dans une large mesure des résultats obtenus par le DIS. Le Comité consultatif a été informé que la Mission avait achevé de former les 850 membres du DIS et en avait déployé 786 dans les commissariats et postes de police situés dans l'est du Tchad, où ils partageaient les bureaux de membres de la Police des Nations Unies, ceux-ci continuant d'assurer leur formation et leur prise en charge sur le terrain.

54. Le Comité consultatif constate que l'un des produits prévus au titre de la réalisation escomptée 1.2 (renforcement des capacités du Détachement intégré de sécurité) est la fourniture de conseils aux autorités tchadiennes sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie visant à accroître le nombre de candidates pour le DIS dans le cadre de réunions mensuelles. Le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que de gros progrès avaient été faits dans ce domaine. Chaque commissariat et poste de police comptait déjà dans ses rangs au moins trois femmes appartenant au DIS, et deux projets à effet rapide visant à en recruter 500 de plus étaient en train d'être élaborés. En outre, les bureaux spécialement chargés des femmes et des enfants évoqués à la réalisation escomptée 1.1.4 avaient été mis sur pied, et leur personnel était constitué de femmes. **Le Comité consultatif félicite la Mission des efforts qu'elle a faits pour accroître le nombre de femmes dans les rangs du Détachement intégré de sécurité et l'engage à poursuivre sur cette voie**.

55. Le Comité consultatif note que, comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 23 de son rapport, le soutien logistique direct et le soutien financier de la police tchadienne continueront à être financés par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies créé en octobre 2007. Au 31 mars 2009, ce fonds avait reçu des contributions de huit États membres et de la Commission européenne à hauteur de 21,4 millions de dollars environ. Le Comité a été informé qu'en l'absence d'autres contributions, le Fonds d'affectation spéciale serait épuisé d'ici à septembre 2009. **Le Comité consultatif est conscient de l'importance cruciale du Fonds d'affectation spéciale, et il engage le Secrétaire général à redoubler d'efforts en vue de recueillir des contributions supplémentaires**.

Achats

56. Comme il est indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, pendant l'exercice 2007/08, la Mission a accusé un dépassement de crédits au titre des fournitures, des services et du matériel divers, du fait des dépenses de fret et des coûts connexes occasionnés par le retard pris dans la conclusion d'un contrat de soutien logistique polyvalent, en raison duquel il avait fallu acheminer des stocks stratégiques pour déploiement rapide à partir de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que compte tenu des délais impartis au moment de la création de la Mission, le Secrétariat avait décidé, plutôt que de lancer un appel d'offres, de signer avec un État Membre une lettre d'attribution pour la fourniture à la MINURCAT du soutien logistique polyvalent dont elle avait besoin. Il a en outre appris que les négociations avec la société qui devait fournir ce soutien logistique avaient tourné court et qu'il avait donc fallu lancer un appel d'offres pour trouver rapidement un autre prestataire. **Le Comité consultatif doute quelque peu de l'opportunité d'opter pour une lettre d'attribution pour faire assurer le soutien logistique polyvalent requis. Il conviendrait d'indiquer à l'Assemblée générale pour quelles raisons cette démarche a été adoptée et d'expliquer pourquoi les négociations n'ont pas été concluantes**.

57. Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 31 de son rapport, la Mission a institué des arrangements contractuels clefs en main, notamment pour la construction d'aérodromes, d'ateliers d'aviation et d'entrepôts, la construction de la base logistique de l'arrière à N'Djamena, ainsi que des bureaux et des camps d'hébergement à Iriba, Farchana, Goz Beïda, Guéréda, Bahai et Koukou. Le Comité consultatif a toutefois été informé que l'entreprise retenue avait manqué à plusieurs de ses obligations et que la Mission avait de ce fait entrepris de faire jouer la clause de dommages-intérêts figurant dans le contrat. Pour ce qui est de l'achèvement des travaux de construction et d'ingénierie, il est prévu soit de faire appel à des sociétés locales, soit d'utiliser les capacités disponibles en interne ou celles de l'UNOPS.

58. **Le Comité consultatif est préoccupé par les difficultés que rencontre la Mission pour faire assurer la prestation de certains services, et il compte qu'elle établira des modalités fermes pour garantir l'exécution dans les délais impartis des projets de construction prévus. Il compte bien en outre que les enseignements tirés de cette expérience seront dûment consignés.**

Carburants

59. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que tous les carburants utilisés au Tchad provenaient d'une même raffinerie au Cameroun. Or, début 2009, celle-ci a subi un sinistre, qui a occasionné une pénurie, elle-même aggravée par une grève des transports. Afin d'éviter tout retard par rapport aux calendriers de déploiement et de construction, la Mission s'est approvisionnée en République centrafricaine et les carburants ont été acheminés au Tchad par la voie aérienne. En outre, pour faire en sorte qu'une telle situation ne se répète pas, la Mission a prévu de construire et d'exploiter neuf parcs à réservoirs de carburant. **Étant donné que pour que la Mission parvienne à s'acquitter de son mandat, il faut en particulier qu'elle puisse se procurer suffisamment de carburant, le Comité consultatif l'engage instamment à veiller à ce que les parcs à réservoirs susmentionnés entrent en service le plus rapidement possible**.

60. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que si le montant des dépenses à prévoir au titre des carburants était calculé sur la base des dépenses moyennes sur la période allant de janvier à mars 2009, les prévisions pour 2009/10 seraient réduites de 11 937 400 dollars (montant net), comme il ressort du tableau ci-dessous :

(En dollars des États-Unis)

	Prix du litre (projet de budget)	*Prix moyen effectif du litre (janvier-mars 2009)*	*Montant total prévu dans le projet de budget*	*Montant révisé*	**Écart**
Installations et infrastructures	1,47	1,31	54 002 873	48 125 009	**(5 877 864)**
Transports terrestres	1,44	1,31	11 763 939	10 704 241	**(1 059 698)**
Transports aériens	1,69	1,43	32 498 947	27 499 109	**(4 999 838)**
Total			**98 265 759**	**86 328 359**	**(11 937 400)**

Le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des carburants pour l'exercice 2009/10 soit calculé sur la base des dépenses moyennes sur la période allant de janvier à mars 2009, ce qui réduirait de 11 937 400 dollars le montant prévu dans le projet de budget de la Mission.

V. Conclusions

61. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 sont indiquées au paragraphe 56 du rapport sur l'exécution du budget (A/63/565). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, soit 17 260 300 dollars, ainsi que les recettes diverses et les ajustements, soit 1 387 000 dollars, soient portés au crédit des États Membres, selon des modalités qu'il appartient à l'Assemblée générale de fixer**.

62. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 sont indiquées au paragraphe 138 du projet de budget (A/63/817). **Afin que le présent rapport puisse être soumis plus rapidement à l'Assemblée générale, il est envoyé à la publication alors que les réductions qui découleraient des recommandations du Comité consultatif sont encore en train d'être chiffrées. La Présidente du Comité communiquera à l'Assemblée le résultat de l'analyse des coûts dans le cadre de son exposé liminaire**.

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/565)
- Budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/817)
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2009/199)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les modalités de financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/63/768)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add.15)
- Résolutions 1778 (2007) et 1861 (2009) du Conseil de sécurité
- Résolutions 62/233 B et 63/274 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unis pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746)

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad : exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er juillet 2008-14 mai 2009			*Prévisions 15 mai-30 juin 2000*				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*Dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)*	*Explication des écarts*
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	2 247,0	2 708,8	(461,8)	719,0	3 427,8	(1 180,8)	(52,6)	Les dépenses supplémentaires s'expliquent par l'augmentation du montant effectif de l'indemnité journalière de subsistance (missions), le taux de l'indemnité versée après 30 jours ayant été relevé (183 dollars par personne par jour au lieu des 109 dollars prévus au budget) pour le personnel déployé dans l'est du Tchad, et par un taux de vacance plus faible que prévu (8 % au lieu de 20 %).
Contingents	62 426,3	14 595,0	47 831,3	42 169,3	56 764,3	5 662,0	9,1	Le solde inutilisé résulte du déploiement plus lent que prévu des contingents.
Police des Nations Unies	11 280,6	13 853,8	(2 573,2)	3 722,4	17 576,2	(6 295,6)	(55,8)	Les dépenses supplémentaires s'expliquent par l'augmentation du montant effectif de l'indemnité journalière de subsistance (missions), le taux de l'indemnité versée après 30 jours ayant été relevé pour l'est du Tchad, et par un taux de vacance plus faible que prévu (19 % au lieu de 30 %).
Unités de police constituées	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel	**75 953,9**	**31 157,6**	**44 796,3**	**46 610,7**	**77 768,3**	**(1 814,4)**	**(2,4)**	

	1er juillet 2008-14 mai 2009			Prévisions 15 mai-30 juin 2000				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*Dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)*	*Explication des écarts*
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	53 793,4	48 434,4	5 359,0	13 737,6	62 172,0	(8 378,6)	(15,6)	Les dépenses supplémentaires s'expliquent par l'augmentation du montant effectif de l'indemnité journalière de subsistance (missions), le taux de l'indemnité versée après 30 jours ayant été relevé pour l'est du Tchad.
Personnel recruté sur le plan national	5 539,6	2 808,7	2 730,9	834,5	3 643,2	1 896,4	34,2	Le solde inutilisé s'explique par un taux de vacance prévu (61 %) plus élevé que le taux budgétisé (30 %).
Volontaires des Nations Unies	4 585,3	2 978,2	1 607,1	1 150,1	4 128,3	457,0	10,0	Le solde inutilisé s'explique par une réduction des dépenses au titre de l'indemnité de réinstallation et de la prime de risque.
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	189,7	429,9	(240,2)	1 181,3	1 611,2	(1 421,5)	(749,3)	Les dépenses supplémentaires s'expliquent par la mise en place d'une équipe de transition pour contribuer à préparer le déploiement de la composante militaire et à faire face à l'accroissement immédiat du volume de travail de la Mission.
Total partiel	**64 108,0**	**54 651,2**	**9 456,8**	**16 903,5**	**71 554,7**	**(7 446,7)**	**(11,6)**	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	893,4	449,2	444,2	323,5	772,7	120,7	13,5	Le solde inutilisé s'explique par un taux de vacance prévu plus élevé que le taux budgétisé (58 % contre 30 %), compensé en partie par des dépenses plus élevées au titre de l'indemnité journalière de subsistance (missions).
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	72,8	44,0	28,8	37,5	81,5	(8,7)	(12,0)	Les dépenses supplémentaires sont imputables à l'abonnement annuel

	1er juillet 2008-14 mai 2009			Prévisions 15 mai-30 juin 2000				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*Dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)*	*Explication des écarts*
								aux cours en ligne dispensés par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche à l'intention de tout le personnel de la Mission.
Voyages	1 379,2	1 491,8	(112,6)	499,4	1 991,2	(612,0)	(44,4)	Les dépenses supplémentaires sont imputables aux réunions de coordination entre l'EUFOR et la MINURCAT visant à faciliter le transfert des compétences de l'EUFOR aux contingents des Nations Unies, aux visites préalables au déploiement du matériel appartenant aux contingents dans la zone de la Mission et à la participation du personnel de la Mission aux réunions de coordination au Siège de l'ONU et vice versa. Ces dépenses sont partiellement compensées par une réduction des frais de voyage au titre de la formation.
Installations et infrastructures	201 923,3	80 640,0	121 283,3	74 993,2	155 633,2	46 290,1	22,9	Le solde inutilisé s'explique essentiellement par une réduction des dépenses au titre des services d'entretien en raison de retards accusés dans la mise en place des locaux de la Mission, par des dépenses moindres que prévu au titre des travaux de construction et par une réduction des dépenses au titre du carburant en raison des retards dans le déploiement des groupes électrogènes.

	1er juillet 2008-14 mai 2009			*Prévisions 15 mai-30 juin 2000*				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*Dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)*	*Explication des écarts*
Transports terrestres	12 255,9	11 062,8	1 193,1	1 606,9	12 669,7	(413,8)	(3,4)	Les dépenses supplémentaires sont imputables à des augmentations au titre des pièces de rechange et réparations et de l'entretien, du fait des conditions climatiques et du mauvais état des routes.
Transports aériens	58 937,5	45 991,8	12 945,7	8 268,5	54 260,3	4 677,2	7,9	Le solde inutilisé s'explique par une exonération de droits aux aéroports de N'Djamena et d'Abéché, partiellement compensée par des dépenses plus élevées que prévu au titre de la location et de l'exploitation d'un aéronef pour le déploiement des contingents.
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–	–	–	
Transmissions	7 371,5	5 129,8	2 241,7	3 583,2	8 713,0	(1 341,5)	(18,2)	Les dépenses supplémentaires s'expliquent par l'acquisition de quatre pylônes de transmission, de matériel pour l'Internet et de matériel de transmissions destinés à des installations dans les nouveaux sites de Guéréda, Koukou et Bahai.
Informatique	2 555,6	2 507,2	48,4	1 942,8	4 450,0	(1 894,4)	(74,1)	Les dépenses supplémentaires s'expliquent par l'acquisition de matériel pour la mise en place d'une infrastructure informatique dans les nouveaux sites de Guéréda, Koukou et Bahai.
Services médicaux	2 045,7	244,8	1 800,9	1 242,1	1 486,9	558,8	27,3	Le solde inutilisé s'explique par une réduction des dépenses effectives au titre des fournitures médicales en raison de la mise en place retardée des installations médicales dans certains sites.
Matériel spécial	407,7	–	407,7	407,7	407,7	–	–	

	1er juillet 2008-14 mai 2009			*Prévisions 15 mai-30 juin 2000*				
	Montant réparti (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*Dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)*	*Explication des écarts*
Fournitures, services et matériel divers	11 891,0	15 442,9	(3 551,9)	13 474,0	28 916,9	(17 025,9)	(143,2)	Les dépenses supplémentaires sont imputables au fret concernant l'expédition de matériel du génie et de fournitures en provenance de la Base de soutien logistique de Brindisi, prélevés sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide en vue d'accélérer la mise en place des installations des camps ainsi qu'au transport d'eau en bouteille.
Projets à effet rapide	1 000,0	346,4	653,6	498,0	844,4	155,6	15,6	Le solde inutilisé s'explique par le retard accusé dans la recherche de partenaires convenables pour les projets.
Total partiel	**300 733,6**	**163 350,7**	**137 382,9**	**106 876,8**	**270 227,5**	**30 506,1**	**10,1**	
Total brut	**440 795,5**	**249 159,5**	**191 636,0**	**170 391,0**	**419 550,5**	**21 245,0**	**4,8**	
Recettes provenant des contributions du personnel	6 155,8	4 008,0	2 147,8	1 239,7	5 247,7	908,1	14,8	
Total net	**434 639,7**	**245 151,5**	**189 488,2**	**169 151,3**	**414 302,8**	**20 336,9**	**4,7**	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–	
Total	**440 795,5**	**249 159,5**	**191 636,0**	**170 391,0**	**419 550,5**	**21 245,0**	**4,8**	

Annexe II

Récapitulatif par composante des modifications de tableau d'effectifs proposées pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
Direction exécutive et administration			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	+1	D-2	Chef de cabinet
	-1	D-1	Chef de cabinet
	+1	GN	Chauffeur
Section de l'information	-1	SM	Producteur d'émissions radiophoniques
	-1	GN	Assistant de production d'émissions radiophoniques
Total partiel	**-1**		
Composante 1 : sécurité et protection des civils			
Bureau du commandant de la Force	+1	D-2	Commandant de la Force
	+1	D-1	Commandant adjoint de la Force
	+2	SM	Assistants administratifs
	+2	GN	Assistants administratifs
Bureau du Chef de la police	+1	P-4	Spécialiste de la gestion de l'information
	-1	P-4	Officier de liaison
Section des affaires politiques et civiles	+2	P-4	Spécialistes des questions politiques
	+6	GN	Assistants linguistiques
Groupe de liaison pour l'action humanitaire	+1	P-3	Spécialiste des affaires humanitaires
	+6	AN	Spécialistes des affaires humanitaires
	+1	PN	Assistant administratif
	+8		
Total partiel	**+22**		
Composante 2 : droits de l'homme et état de droit			
Groupe consultatif pour l'administration judiciaire	-1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires
	+1	GN	Assistant administratif
Groupe consultatif pour l'administration pénitentiaire	+1	GN	Assistant administratif
Section des droits de l'homme	+1	P-4	Spécialiste de la protection de l'enfance
	+1	P-3	Spécialiste de la protection de l'enfance
	+1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
	+1	AN	Spécialiste de la protection de l'enfance
	+5	GN	Assistants linguistiques
Total partiel	**+ 10**		
Composante 3 : appui			
Bureau du Directeur de l'appui à la Mission	+1	D-2	Directeur de l'appui à la Mission
	-1	D-1	Chef de l'appui à la Mission
	+1	P-5	Fonctionnaire d'administration
	-1	P-4	Fonctionnaire d'administration
	+1	P-2	Fonctionnaire chargé des rapports
	+1	GN	Assistant (budget)
	+3	VNU	Assistants administratifs
Groupe VIH/sida	+1	AN	Formateur/conseiller
	+1	VNU	Formateur/conseiller
Bureau du Chef des services administratifs	+1	D-1	Chef des services administratifs
	-1	P-5	Chef des services administratifs
	-1	GN	Assistant administratif
	-1	VNU	Assistant administratif
Section des finances	+1	P-5	Chef de la Section des finances
	-1	P-4	Chef de la Section des finances
	+1	P-3	Fonctionnaire des finances
	+1	SM	Fonctionnaire des finances
	+2	SM	Assistant (finances)
	+2	GN	Assistant (finances)
	+3	GN	Assistant (finances)
	+3	VNU	Fonctionnaires des finances
Section des ressources humaines	+1	P-5	Chef de la Section des ressources humaines
	-1	P-4	Chef de la Section des ressources humaines
	+1	P-4	Spécialiste des ressources humaines
	+3	SM	Assistants chargés des ressources humaines
	+1	SM	Assistant (voyages)
	-1	SM	Assistant administratif
	+1	GN	Assistant administratif
	+4	GN	Assistants chargés des ressources humaines
	+4	VNU	Spécialistes des ressources humaines
Centre de formation intégrée de la Mission	+1	GN	Assistant administratif
	+1	VNU	Fonctionnaire chargé de la formation
Section des achats	+1	P-5	Chef de la Section des achats

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
	-1	P-4	Chef de la Section des achats
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats
	+3	SM	Assistants (achats)
	+2	GN	Assistants (achats)
Section de la gestion des contrats	+2	P-3	Fonctionnaires chargés de la gestion des contrats
	+3	VNU	Assistants (gestion des marchés)
Groupe du Comité local de contrôle du matériel	+1	SM	Assistant (réclamations)
	+1	GN	Assistant (réclamations)
Groupe de la gestion des archives et des dossiers	+1	SM	Spécialiste de la gestion de l'information
	+3	GN	Assistants (gestion de l'information)
	+2	VNU	Spécialistes de la gestion de l'information
Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies	+1	GN	Assistant (appui aux Volontaires des Nations Unies)
	+1	GN	Assistant administratif
	+2	VNU	Assistants (appui aux Volontaires des Nations Unies)
	+1	VNU	Assistant administratif
Administration des bureaux locaux	+3	P-4	Fonctionnaires d'administration
	-1	P-3	Fonctionnaire d'administration
	+3	SM	Assistants administratifs
	+2	GN	Assistants administratifs
	+2	VNU	Assistants administratifs
Bureau du Chef des services d'appui intégrés	+1	D-1	Chef des services d'appui intégrés
	-1	P-5	Chef des services d'appui intégrés
	+1	GN	Assistant administratif
	+1	VNU	Assistant administratif
Section des services d'information géographique	+1	P-3	Spécialiste de l'information géographique
	+2	SM	Assistants (information géographique)
	+2	VNU	Assistants (information géographique)
Centre mixte des opérations logistiques	+1	P-5	Logisticien hors classe
	+2	P-3	Logisticiens
	+2	SM	Assistants (soutien logistique)
	+1	GN	Assistant (soutien logistique)
Section des approvisionnements	+1	P-5	Chef de la Section des approvisionnements
	-1	P-4	Chef de la Section des approvisionnements
	+2	SM	Assistants (carburant)
	+2	SM	Assistants (fournitures)

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
	+1	SM	Responsable des rations
	+2	SM	Assistants (rations)
	+6	GN	Assistants (carburant)
	+21	GN	Assistants (fournitures)
	+3	GN	Assistants (rations)
	+1	VNU	Assistant (carburant)
	+2	VNU	Assistants (fournitures)
	+2	VNU	Assistants (rations)
Section de la gestion du matériel	+1	P-3	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents
	+1	P-2	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (adjoint de 1re classe)
	+2	SM	Assistants (matériel appartenant aux contingents)
	+3	SM	Assistants (contrôle et inspection du matériel)
	+3	GN	Assistants (matériel appartenant aux contingents)
	+1	GN	Assistant (contrôle et inspection du matériel)
	+1	GN	Assistant (réception et inspection)
	+1	GN	Assistant (cession du matériel)
	+4	VNU	Assistants (matériel appartenant aux contingents)
	+1	VNU	Assistant (contrôle et inspection du matériel)
	+1	VNU	Assistant (cession du matériel)
Section des transports	+1	SM	Spécialiste des transports lourds
	+1	SM	Assistant (transports lourds)
	1	GN	Assistant (transports)
	+1	GN	Assistant (fournitures)
	+40	GN	Chauffeur
	+5	VNU	Assistants (transports)
	+1	VNU	Mécanicien auto
	+1	VNU	Assistant (fournitures)
	+1	VNU	Assistant (stocks)
	+1	VNU	Assistant administratif
Section du contrôle des mouvements	+1	P-5	Chef de la Section du contrôle des mouvements
	-1	P-4	Chef de la Section du contrôle des mouvements
	+1	P-4	Chef adjoint de la Section du contrôle des mouvements
	+2	P-3	Responsables du contrôle des mouvements
	+7	SM	Assistants (contrôle des mouvements)
	+2	AN	Responsables du contrôle des mouvements
	+10	GN	Assistants (contrôle des mouvements)
	+8	VNU	Assistants (contrôle des mouvements)

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
Section des communications et de l'informatique	+1	P-5	Chef de la Section des communications et de l'informatique
	-1	P-4	Chef de la Section des communications et de l'informatique
	+1	SM	Spécialiste de la gestion du matériel
	+3	SM	Assistants (informatique)
	+3	SM	Techniciens en télécommunications
	+4	GN	Assistants (stocks et fournitures)
	+1	GN	Assistant (facturation)
	+2	GN	Techniciens radio
	+1	GN	Installateur
	+1	GN	Technicien des services téléphoniques
	+4	GN	Assistants (informatique)
	+3	GN	Techniciens en télécommunications
	+1	VNU	Assistant (stocks et fournitures)
	+6	VNU	Assistants (informatique)
	+1	VNU	Technicien en télécommunications
Section du génie	+1	P-5	Chef de la Section du génie
	-1	P-4	Chef de la Section du génie
	+2	P-4	Ingénieurs
	+1	P-4	Hydrogéologue
	+1	P-3	Responsable de la qualité
	+1	P-3	Architecte
	+1	P-3	Ingénieur
	+2	P-3	Ingénieurs (travaux)
	+1	P-3	Ingénieur (électricité)
	+1	P-3	Ingénieur (études)
	+1	P-3	Ingénieur (eau et assainissement)
	+2	GN	Assistants (gestion des installations)
	+2	GN	Superviseurs (électricité)
	+8	GN	Électriciens
	+9	GN	Mécaniciens (groupes électrogènes)
	+8	GN	Techniciens (chauffage, ventilation et climatisation)
	+11	GN	Techniciens (eau et assainissement)
	+1	GN	Assistant administratif
	+3	GN	Responsables de la gestion du matériel
	+5	VNU	Superviseurs (génie civil)
	+1	VNU	Technicien (génie)
	+1	VNU	Superviseur (groupes électrogènes)
	+1	VNU	Assistant administratif

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
	+1	VNU	Assistant (rédaction)
	+4	VNU	Ingénieurs (camp)
	+2	VNU	Techniciens (eau et assainissement)
	+4	VNU	Électriciens
	+1	VNU	Mécanicien (groupes électrogènes)
	+1	VNU	Technicien (chauffage, ventilation et climatisation)
	+2	VNU	Responsables de la gestion du matériel
Section des transports aériens	+1	P-5	Chef de la Section des transports aériens
	-1	P-4	Chef de la Section des transports aériens
	+1	P-4	Chef adjoint de la Section des transports aériens
	+1	SM	Officier des opérations aériennes
	+1	VNU	Assistant (opérations aériennes)
Total partiel	**+334**		
Total			
Personnel recruté sur le plan international	+87		
Personnel recruté sur le plan national	+198		
Postes de Volontaires des Nations Unies	+84		
Personnel temporaire autre que pour les réunions	–		
	+369		

Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; PN : personnel recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.